

## PROPOSITION DE MODIFICATION DU NOM DE LA CHARTE DES AUTEURS ET ILLUSTRATEURS JEUNESSE

### **Historique :**

En octobre 2018, une lettre signée par 38 chartistes interpellait les membres du Conseil d'administration sur la féminisation du nom de la Charte (lettre jointe dans la Charte info). La requête principale étant de prôner l'équité femme/homme et d'incarner celle-ci dans un changement du nom de l'association : ne plus invisibiliser les autrices et illustratrices jeunesse.

Le Conseil d'administration de la Charte a accueilli cette proposition positivement, œuvrant lui-même pour plus d'égalité notamment avec son plan d'action Égalité & Diversité (communiqué joint dans la Charte info).

### **Décision du Conseil d'administration :**

Les membres du Conseil d'administration ont pris le temps de la réflexion, échangé et pris des décisions allant dans le sens de la féminisation de la communication :

- Ne plus invisibiliser les femmes et les inclure dans les différentes formes de communication de l'association.
- Employer le mot « autrice ».
- Prendre en compte les propositions de la lettre des 38 chartistes et soumettre au vote des membres de l'association l'idée du changement de nom lors de l'Assemblée générale du 3 juin 2019.

Le Conseil d'administration du 10 avril a choisi, à la majorité et parmi les noms suggérés dans la lettre des 38 chartistes, la proposition de nom suivante :

*la Charte des auteurs et autrices jeunesse.*

Ce nom a l'avantage de regrouper sous une même bannière toutes celles et ceux qui se revendiquent de la spécificité du droit d'auteur – que leur domaine d'activité relève de l'écriture, de l'illustration ou de la traduction, etc.

### **Vote lors de l'assemblée générale 2019 :**

Cette proposition de nouveau nom sera proposée au vote des membres de la Charte lors de l'Assemblée générale du 3 juin. Il s'agira pour chacun de choisir soit :

a) le nom actuel de la Charte : *la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse*

b) le nom féminisé choisi par le conseil d'administration : *la Charte des auteurs et autrices jeunesse*

Il sera possible de voter de manière électronique en amont de l'Assemblée générale, mais aussi de voter sur place le 3 juin.